

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 mars 2026**

Salle de la Tuilerie

L'an deux mille vingt-six le 27 Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, à la salle de La Tuilerie, après convocation légale du 23 Mars 2026 sous la Présidence du doyen de la Séance Monsieur Patrick CIERCOLES

Étaient présents :

Mmes LAMOUREUX TOUET Magalie, TRALLERO CERDAN Brigitte, SALVIGNOL Caroline, TREMOLIERE Marie-Ange, CARRETIER Evelyne, FOURNIER Karine, GEOFFROY Muriel, GIBKI Jacqueline, PERIE Nathalie, ROUBAUD Séverine, TISSERAND Laure, CUBELLS BOUSQUET Françoise, GRANIER Fanny, Conseillères Municipales

MM. BARSSE Francis, MATHIEU Pierre, MAHIEU Grégory, CALAS Jean-Pierre, CONTY Bruno, DECAMPS Alexandre, FERNANDEZ David, GARACH Christian, JUSKIEWICZ Richard, M. MOUSTELON Alain, REZOUG Guillaume, ESTIMBRE Dimitri, TELLO Jacky, CIERCOLES Patrick, TELLO Jacky, GESP LAHUGT Alexandre conseillers Municipaux.

Procuration :

NUNO Hélène

à

CUBELLS BOUSQUET Françoise

A l'unanimité des suffrages, Mme Brigitte TRALLERO CERDAN a été élue secrétaire, fonction qu'elle a

Discours d'introduction de Monsieur le Maire sortant Francis BARSSE (annexé au présent PV)

Prise de parole de Monsieur GESP LAHUGT remerciant les électeurs ayant voté pour sa candidature

Prise de Parole Monsieur ESTIMBRE (annexée au présent PV)

Question n°1

Objet : Election du Maire

En application de ***l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales***, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

En cas de renouvellement intégral du conseil municipal, la convocation du nouveau conseil est faite par l'ancien maire puisque ce dernier continue l'exercice de ses fonctions jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée (***article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales***).

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. (***Article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales***).

Le maire et les adjoints étant élus par et parmi les conseillers municipaux, ils doivent par conséquent remplir les conditions posées par le code électoral pour siéger au conseil municipal.

Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut pas être élu maire, ni en exercer temporairement les fonctions, notamment en cas de suppléance ou de remplacement (***article L. 2122-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales***).

La séance est publique, aucune exception n'ayant été prévue par la loi pour ce cas particulier.

Le maire et les adjoints sont élus obligatoirement au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages (***article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales***).

La majorité des membres en exercice doit assister à la séance (***article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales***).

Les bulletins blancs ne comptent pas comme suffrages exprimés, non plus que ceux contenant une désignation insuffisante ou dans lesquels les votants se seraient fait connaître.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue ; l'élection a lieu à la majorité relative.

Le candidat qui a obtenu le plus de voix à ce troisième tour doit être proclamé élu, n'eût-il obtenu aucun suffrage aux deux tours précédents. Si les voix se partagent au troisième tour ; la nomination est acquise au plus âgé (***article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales***).

Les conseillers municipaux peuvent voter par procuration pour l'élection du maire et des adjoints (**Arrêt du Conseil d'Etat en date du 11 novembre 2002**).

Le Président de séance, après avoir donné lecture des **articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales** invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Le Président demande aux candidats à la fonction de Maire de se faire connaître :

Font acte de candidature :

M. Francis BARSSE

M. Dimitri ESTIMBRE

M. Alexandre GESP LAHUGT

Les assesseurs de cette élection sont les membres de l'assemblée les plus jeunes à savoir M. Guillaume Rezoug (né le 13/12/2007) et M. Alexandre Decamps (né le 18/03/1990)

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **29**

À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral : **0**

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : **29**

Majorité absolue : **15**

Ont obtenu :

M. Francis BARSSE 22 VOIX

M. Dimitri ESTIMBRE.....06 VOIX

M. Alexandre GESP LAHUGT.....01 VOIX

M. Francis BARSSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

Question n°2

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire donne lecture des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 2122-2 dudit Code, « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 pour cent de l'effectif légal du conseil municipal. »

Ce nombre doit être arrondi à l'entier inférieur.

Le nombre maximum d'adjoints pour la Commune est donc de 8.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à procéder à la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

VOTE : UNANIMITE

Question n°3

Objet : Election des adjoints.

Le Maire, après avoir donné lecture des **articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales** invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au maire.

Les adjoints sont élus parmi les membres du Conseil Municipal au scrutin de liste à majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (**L 2122-7-2 du CGCT**).

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire demande aux différents groupes en présence s'ils ont des listes à déposer pour la désignation des adjoints. Ces listes peuvent être incomplètes.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote

A l'issue du dépouillement, la liste ayant obtenu la majorité absolue détermine les adjoints au maire.

Élection des adjoints au maire

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. Francis BARSSE maire, à l'élection des adjoints, qui s'est déroulée au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

Les assesseurs de cette élection sont les membres de l'assemblée les plus jeunes à savoir M. Guillaume Rezoug (né le 13/12/2007) et M. Alexandre Decamps (né le 18/03/1990)

3 listes de candidats ont été présentées :

- **Liste 1 :** Pierre MATHIEU pour « Bédarieux Pour Vous 2026 »
- **Liste 2 :** Françoise CUBELLS BOUSQUET « Bédarieux la Dynamique Citoyenne »
- **Liste 3 :** Alexandre GESP LAGHUT « Union des Patriotes de Bédarieux »

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
À déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral : 0	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :

Liste 1 : Pierre MATHIEU pour « Bédarieux Pour Vous 2026 »	22
Liste 2 : Françoise CUBELLS BOUSQUET « Bédarieux la Dynamique Citoyenne ».....	6
Liste 3 : Alexandre GESP LAGHUT « Union des Patriotes de Bédarieux	1

La Liste 1 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats qui la composent sont proclamés adjoints au maire, dans l'ordre suivant :

- **1^{er} Adjoint M. MATHIEU Pierre**
- **2^{ème} Adjointe Mme LAMOUROUX TOUET Magalie**
- **3^{ème} Adjoint M. CALAS Jean-Pierre**
- **4^{ème} Adjointe Mme TRALLERO CERDAN Brigitte**
- **5^{ème} Adjoint M. MAHIEU Grégory**
- **6^{ème} Adjointe Mme CARRETIER Evelyne**
- **7^{ème} Adjoint M. CONTY Bruno**
- **8^{ème} Adjointe Mme SALVIGNOL Caroline**

Ces adjoints ont été immédiatement installés.

-Fin de la séance à 20h-

Annexés au présent PV :

-Discours de Francis Barsse

-Discours de Dimitri ESTIMBRE

Annexe PV du conseil municipal du 27 mars 2026 : Discours de
Francis BARSSE

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

C'est avec une profonde émotion, que je prends la parole devant vous aujourd'hui pour cette séance d'installation du conseil municipal.

Un moment fort de la vie démocratique de la commune.

Durant cette séance, nous procéderons à l'élection du maire mais aussi des adjoints, après avoir déterminés leur nombre.

Nous donnerons aussi la parole à chaque représentant de groupe ou candidat à cette élection s'ils le souhaitent.

Mais avant je souhaite vous faire part de quelques réflexions.

Notre nation est traversée de fractures profondes, où la défiance envers les institutions, envers les élus, n'a jamais été aussi forte.

Les résultats que nous avons vus à travers le pays, que ce soit la fragmentation des votes, des scores serrés, ou l'abstention massive dans certains territoires ne sont pas de simples statistiques.

Ils sont le reflet d'un malaise civique réel, d'un désintérêt d'un trop grand nombre de nos concitoyens pour la chose publique.

Ce contexte nous parle à Bédarieux, malgré une participation au second tour de 65%, au-delà des standards nationaux.

Il nous rappelle que la confiance n'est jamais acquise — elle se gagne, elle s'entretient, et elle peut se perdre bien plus vite qu'on ne l'imagine.

Notre élection est marquée par un rebond de 350 voix durant l'entre-deux tours.

On ne peut que s'en féliciter.

Mais aussi un écart de 22 voix avec la liste arrivée seconde.

Certes ça peut paraître modeste et en même temps c'est beaucoup.

Le résultat est là. Il s'impose à tous.

C'est le jeu de la démocratie et je reconnais que parfois il peut être cruel.

Je ne vais donc pas vous tenir un discours triomphal.

Ce serait une erreur, et ce serait vous mentir.

Cet écart de voix c'est une façon démocratique, de nous dire que quelque chose n'allait pas. Que des méthodes devaient changer. Que des habitudes de gouvernance devaient être remises en question.

J'entends ce message. Je l'accepte.

Sans doute que nous avons été trop confiants,

Sans doute que fiers de nos réalisations, de notre bilan et des remontés de la ville,

Nous n'avons pas pris la mesure des réactions d'une partie de la population.

Mais avant de parler du mandat qui s'ouvre, un mandat qui sera forcément différent, je veux prendre un instant pour regarder le chemin parcouru, parce que ce travail collectif mérite d'être nommé.

Durant ce mandat, nous avons fait un choix fort : celui d'investir dans l'enfance, dans les familles, dans les générations qui portent l'avenir de notre commune.

Le nouveau centre de loisirs, ce n'est pas seulement un bâtiment. C'est un lieu de vie, un lieu de mixité sociale essentiel.

La rénovation de nos écoles, envoie un message que j'assume pleinement : nous croyons en l'éducation, nous croyons que nos enfants méritent d'apprendre dans des espaces dignes et stimulants.

Nous avons également engagé un travail de fond sur notre espace urbain, avec la réfection de quatre places de notre commune.

Ce bilan que je porte avec mon équipe j'en suis fier.

Mais je veux vous dire quelque chose d'important : être fier de ce qu'on a fait ne doit jamais devenir une raison de ne pas se remettre en question.

Cette campagne nous a rappelé que ce qui compte pour vous tous, ce n'est pas toujours le grand projet, le dossier décroché après des années de négociation invisibles pour l'administré.

Ce qui compte, c'est le trou dans la rue qui n'a pas été rebouché depuis trop longtemps.

C'est l'éclairage public en panne au coin de votre rue.

C'est l'association qui n'a pas eu de réponse à son courrier. C'est le sentiment, parfois, d'avoir du mal à joindre quelqu'un, d'avoir l'impression d'être moins écouté qu'on ne le mérite.

Nous allons remédier à cela.

Nous l'avons dit ces dernières semaines, ce mandat sera celui du quotidien. Des petites choses qui font la vie d'une commune. Nous aurons bien sûr des projets essentiels pour l'avenir de Bédarieux à mener, et nous les mènerons.

Mais jamais au détriment de l'attention que chacun d'entre vous mérite.

Notre priorité n°1 sera notre centre-ville.

Un centre-ville, qui est celui de Bédarieux mais aussi de la communauté de communes comme aime à le rappeler mon ami Pierre.

Mais un centre-ville qui souffre, comme partout en France, malgré le travail partenarial avec les acteurs économiques et les ouvertures récentes.

Un projet a été travaillé, avec une vision à 360 degrés :

-Des espaces publics rénovés

-Un réel soutien au commerce

-Une poursuite de travail sur l'habitat déjà engagé avec le permis de louer

Un projet qui, contrairement à ce que disent certains bruits ne consiste pas à piétonniser la rue de la République, ou qui ne concerne que cette dernière.

Mais un projet qui rend de la place au piéton, qui prépare notre ville au changement climatique, qui comprend une réflexion sur la création d'une brasserie au centre-ville.

Les études sont faites, prenant en compte les idées de nos commerçants.

Nous sommes prêts à débiter une grande phase de concertation avec les habitants et usagers dans les prochains mois.

Tout en cherchant en parallèle des financements.

Ce projet n'est pas un projet de prestige non, il est vital pour notre centre. Nous le calibrerons à l'euro prêt pour garder des crédits pour entretenir nos voiries et chemins dans les lotissements et les extérieurs.

Nous continuerons aussi d'œuvrer pour une ville solidaire, essentielle car bien des bédariciens connaissent des difficultés.

Car personne n'a le monopole de la solidarité.

Notre politique sociale qui s'articule autour de notre CCAS avec le soutien des partenaires.

Elle passe aussi par notre volonté politique de proposer des tarifs accessibles, je pense par exemple au tarif de la cantine inchangés depuis 4 ans ou à notre périscolaire le moins cher du département.

Nous sommes fiers de ces mesures et nous les poursuivrons.

L'autre priorité de ce mandat, c'est la sécurité et surtout la tranquillité publique.

Un travail a déjà été fait, nos agents sont plus présents sur la voie publique, des caméras supplémentaires ont été installés, et elles fonctionnent contrairement à ce qu'on peut lire !

Nous avons aussi fait fermer les 2 épiceries de nuit de Bédarieux.

D'ailleurs ce travail sur la sécurité, nous l'avons également accompli de façon partenariale avec les habitants, les services de justice et la gendarmerie.

C'est d'ailleurs cette conviction — qu'une commune ne se gouverne pas seul — qui est au cœur de notre projet.

En effet, nous devons travailler de concert avec les habitants, avec les associations, avec les agents communaux qui œuvrent chaque jour dans l'ombre, et avec les élus qui m'entourent.

Aux habitants : ma porte est et restera toujours ouverte.

Pas de façon symbolique, de façon réelle lors des permanences ou vous venez déjà nombreux.

Au-delà des traditionnelles réunions de quartier qui réunissent chaque année 500 ou 600 personnes, nous continuerons à mettre place des réunion thématiques ouverte aux associations

et au grand public, comme nous avons pu le faire sur la ressource en eau.

Vous ne devez jamais avoir à apprendre par la rumeur ce que votre commune prépare. Vous avez le droit de savoir, d'être consultés, et de proposer des alternatives.

Je veux aussi ce soir m'adresser à ceux d'entre vous qui ont choisi une autre voie lors de ce scrutin.

La démocratie a tranché, mais son énergie et ses idées méritent de trouver leur place.

Aux élus des oppositions siégeant dans ce conseil : nous ne vous considérons pas comme des adversaires.

Mais comme les représentants de celles et ceux qui ont voté différemment de nous, c'est pour cela que votre rôle est indispensable.

Pour l'avenir de notre ville, beaucoup reste à faire, nous le savons, mais le cap est donné !

Ce ne sont pas les chantiers qui manquent pour ce mandat qui s'ouvre, mais nous sommes optimistes.

On a parfois voulu durant cette campagne, faire passer notre projet pour celui de l'immobilisme ou du conservatisme, non bien au contraire.

Notre projet est celui du quotidien mais aussi de l'avenir de notre ville qui n'est pas en déclin et qui regagne même des habitants !

Essayons d'être objectif !

Combien de villes, comme la nôtre, d'un peu moins de 6000 habitants, bénéficie d'autant d'équipements ?

Prenons l'exemple de la santé.

Notre ville a dans son sein une clinique dynamique, un hôpital local avec sa maison de retraite reconnue pour la qualité de son personnel, un service d'urgence et un centre de secours géré par nos valeureux pompiers.

Que dire du domaine associatif, de la culture et du sport dont les représentants sont nombreux ce soir. Votre rôle est essentiel, vous êtes le cœur vibrant de Bédarieux.

Combien de ville de notre taille peuvent rivaliser avec notre complexe sportif, la maison des Arts, la médiathèque, notre magnifique cinéma Jean-Claude Carrière ?

Tout cela n'est pas acquis, tout cela ne sont pas des dus, ce sont les fruits de la volonté politique de notre municipalité mais aussi de celles qui nous ont précédés.

Alors pour conclure, je voudrais m'adresser à chacun d'entre vous qui avez accordé votre confiance à notre liste et vous remercier chaleureusement au nom de l'équipe.

Une équipe jeune, composé pour plus de la moitié d'actifs mais aussi d'étudiant.

Une équipe plurielle, républicaine, de l'ensemble des quartiers de la ville.

Merci à toutes les personnes présente ce soir, bédariciens, chefs d'entreprises, commerçants, partenaires institutionnels.

Votre présence ce soir est importante car elle témoigne de votre intérêt pour l'avenir de Bédarieux, même si nous avons parfois des façons différentes de l'appréhender.

Les plus belles pages de Bédarieux restent à écrire. Et c'est ensemble que nous allons les écrire — avec ambition, avec bienveillance, et avec cette fierté d'appartenir à une ville qui avance.

Merci à tous et vive Bédarieux

Amazel

Déclaration « Bédarieux la dynamique citoyenne » au conseil municipal du 27 Mars 2026

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, Bédariciennes , Bédariciens.

638 voix ,27% au 1^{er} tour des municipales de 2020 ; 963 voix et 36% au 2^{ème} tour ; puis 1115 voix et 42 % lors de ce 1^{er} tour pour arriver à 45% et 1319 voix. Je tiens à remercier sincèrement et au nom du collectif « Bédarieux la dynamique citoyenne », celles et ceux qui, au fil des scrutins nous rejoignent dans la démarche, nous apportent leur confiance par leur vote, et font grandir l'idée d'un projet politiquement clair, socialement juste, écologiquement exigeant et financièrement soutenable.

Nous sommes bien évidemment déçus.

Mais plus que de la déception, c'est de la colère qui prend le dessus. Colère car, lors du dernier conseil municipal du mois de Décembre, vous aviez souhaité une campagne électorale je cite « apaisée et propre ». Promesse non tenue ! Vous avez trahi cette parole en propageant des rumeurs, des mensonges et des contrevérités, en me dénigrant ainsi que mes colistières et colistiers, et par conséquent les 1319 électeurs que nous représentons.

Je vais devoir m'attarder un instant sur un sujet que vous avez largement évoqué durant la campagne électorale :

Vous avez stigmatisé une partie de mon équipe du fait de leur supposée appartenance syndicale, et singulièrement à la CGT. Quel est donc devenu ce pays où celles et ceux qui se battent au quotidien dans leur entreprise, dans leur administration, sont pointés du doigt du fait de vouloir aussi agir au niveau de sa commune ???

Vous avez donc épousé les thèses de l'extrême droite tendant à dénigrer l'action et l'organisation collective des salariés: ici un tract de l'équipe de Mr Gesp : pas de subventions aux syndicats qui ne s'occuperaient pas des non syndiqués. Ici, rien de neuf sous le soleil. La dissolution des organisations syndicales a été effective sous Pétain qui l'avait réalisé en juin 1940, dissolvant et plongeant ainsi dans la clandestinité la cftc et la cgt .

Mais vous, vous qui vous êtes proclamé « majoritairement de gauche », dont théoriquement plutôt favorable aux organisations syndicales, vous avez successivement

- écrit à plusieurs reprises qu'une ville ne se gère pas comme un syndicat. Je suis d'accord avec vous : une ville s'administre et ne se gère pas, et un syndicat ne se gère pas, il vit.
- annoncé publiquement sur radio lodève que ma liste était composée de 17 syndicalistes ! Sur quel type d'information vous êtes-vous basé pour annoncer ces chiffres ? avez-vous comptabilisé le nombre d'adhérent à telle association ou à tel club ? Assurément non. Ce type de stigmatisation relève de la période la plus sombre de notre histoire ! Vichy se chargeait en son temps de comptabiliser les militants syndicaux.

Ainsi donc que faisiez-vous , vous et mr mathieu, le 6 Mars dernier en rendant hommage à Pierre Sénard, dirigeant de la cgt cheminot et membre du parti communiste, vendu par la police française et fusillé par les nazis ? Vous veniez honorer un extrémiste ? Vous n'avez donc aucune honte ! Enfin, et j'en termine sur le sujet : il y a, une ou un colistier de chez vous, dans votre liste, qui est adhérent

à la même organisation syndicale que moi.... Après tout ce que vous avez pu éructer sur le sujet, j'espère qu'il sera en règle avec sa conscience !

Il n'y a pas de quoi être fier d'être réélu dans ces conditions, d'autant plus que de simples calculs arithmétiques démontrent, et inscrivent dans le marbre pour toute la durée de votre mandat, que votre liste a été élue avec l'apport de l'extrême droite, qui représente 20% de vos suffrages du second tour. Il vous faudra, avec votre équipe municipale, l'assumer tout au long de ce mandat. En renversant le « front républicain » contre nous, vous adoptez la doxa dominante dans la vie politique nationale.

Ainsi donc, je vous demande de renoncer à votre carte vitale, puisque la sécurité sociale a été mise en œuvre par Ambroise Croizat, ministre communiste à la libération ; vous pourriez également demander aux dames de ne plus siéger, puisque le droit de vote des femmes, c'est l'œuvre de Fernand Grenier autre ministre communiste ; ou encore plus proche de nous, renoncez à utiliser la piscine municipale, construite sous le mandat du maire communiste René Pagès, ou bien mieux encore, cessez d'aller à vos toilettes puisque le tout à l'égout a été l'œuvre de ce même René Pagès !

Modestement, je me revendique comme héritier de ces grands hommes, et ils guident au quotidien mon action, qu'elle soit syndicale, ou politique.

Par vos agissements, vous avez ainsi contribué à fracturer notre ville.

De notre côté, nous avons la fierté et l'honneur de rester dignes et humbles. Nous avons redonné la parole aux Bédariciennes et Bédariciens ; de façon transpartisane, au-delà de ma seule famille politique, des gens d'horizons divers ont co-construit un projet correspondant à leurs attentes, à leurs besoins et aussi, à leurs espoirs.

Nous continuerons à œuvrer au sein de ce conseil, pour la réelle satisfaction des besoins des Bédariciennes et des Bédariciens, et au-delà de ce conseil au travers de notre collectif « Bédarieux la dynamique citoyenne ». Nous resterons bien sûr vigilants quant aux actions que vous mènerez, tant sur notre commune, qu'à l'échelle du territoire Grand Orb.

Avec notre programme de changement, nous avons suscité de l'espoir. Et vos déclarations au journal midi libre, le soir de l'élection, laissent supposer un souhait de travailler ensemble. Je vous cite : « dès la semaine prochaine, je ferai des propositions à l'équipe de Bédarieux la dynamique citoyenne pour parvenir ensemble à une gestion apaisée et constructive de notre ville, afin que Bédarieux continue d'être une commune du bien vivre ensemble ». Après toute cette campagne de haine, et de dénigrement, nos électrices et électeurs ne comprendraient pas comment nous pourrions à nous associer à vous.

Comme lors du mandat 2020-2026 ? Sur le parvis de l'hôtel de ville le soir du 2^{ème} tour de 2020, vous êtes avancé vers moi, en disant devant mes colistiers : je veux travailler avec tout le monde.... On connaît la suite !

Je terminerai mon propos en vous informant que nous avons déposé ce jour, un recours en annulation du scrutin auprès du tribunal administratif par l'intermédiaire de notre avocate.